

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons de 3^{ème} catégorie

ARRETE N°205-2024-CHA

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Monsieur Laurent MINAULT, agissant en qualité de président de l'ACCA (Association de Chasse Communale Agréée) de Châtillon 86700 Valence en Poitou ait l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L.333461 et L.333462 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie le samedi 08 juin 2024 dans le bourg de Châtillon à l'occasion du banquet de la chasse

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Payré, le 05 juin 2024

Laurent MINAULT
Président



ARRÊTÉ DU MAIRE (1)

Je soussigné **Christian MINAULT, Maire délégué de CHATILLON, Commune de Valence en Poitou**

Vu l'article L.2122-28 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;

Vu la demande ci-dessus ;

ARRÊTE :

Article unique – **Laurent MINAULT, agissant en qualité de président de l'ACCA (Association de Chasse Communale Agréée)** de Châtillon 86700 Valence en Poitou est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie, à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

AVIS DU MAIRE (1)

FAVORABLE

A LA DEMANDE CI-DESSUS

DÉFAVORABLE

Payré, le 05 juin 2024

Le Maire délégué,
Christian MINAULT

